



Le mardi 2 Avril 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2024

Présents : **Gilles Avakian**, **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Sandra Mathieu**, **Christian Roggero**.

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



Délibération 17 - 2024 : Modification sur le système d'abreuvement des animaux du local technique du Pied de la Vallée.

Le maire rappelle que le système initial installé par la société NPSI ne fonctionne pas convenablement en termes de distribution d'eau. De l'analyse de la première année de fonctionnement, il s'avère que la réserve d'eau n'est pas assez conséquente (actuellement 1/2 m³) et que le refoulement est lui, sous-dimensionné. L'utilisateur se trouve ainsi pénalisé par une attente trop longue. Un devis modificatif suivant un nouveau cahier des charges a été sollicité auprès de la société Dispro-irrigation, repreneurs de la société NPSI qui comprend notamment une réserve de 6 m³ et une pompe de surface de gros débit. Le devis s'élève à la somme de 10 400,00€ HT (12 480,00€ TTC).

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com - Site : <https://volvent.fr>

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

- Confirme le souhait de permettre aux éleveurs de puiser de l'eau pour les troupeaux en estive ;
- Autorise la modification du système de pompage au local technique suivant le devis présenté ;
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.